

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 20 OCTOBRE 2021 à 20h00	Page 1 / 7

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 11 Octobre 2021, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** Maire

M. **LALOUETTE** – Mme **HENRY** – M. **DESBLACHES** – Mme **BERTAULT** – M. **PELOYE** – Adjoint au Maire

Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – MM. **FREJOUX** – **WERKMEISTER** – Mmes **POUPARD** – **MAUGUIN** – **LOIRAT** – M. **SORAIS** – Mme **MAZELLA** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **AVICE** à M. **LALOUETTE**

M. **MARTIN** à Mme **HENRY**

M. **CHARRIER** à M. **SORAIS**

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE

Mme **LABEYRIE**, 20H06 pour l'examen du projet de délibération n°2021.10.20/03

Secrétaire de séance : Mme Chantal POUPARD

Procès-verbal du 27.09.2021 : Approbation à l'unanimité

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2021.09.29/50 : Avenant n°1 aux travaux de réfection du pont du Néman avec la société **SEGEC** pour le renforcement des sorties d'ouvrage par mise en œuvre d'enrochement pour un montant de 6.800,00 € H.T ce qui porte le marché initial à 144.241,50 € H.T.

2021.10.05/51 : Contrats relatifs à la réhabilitation des ateliers municipaux avec les sociétés **FRANCK BEUN EDIFICE** – **TREFOUS** – **FRANCK BEUN HABITAT** – **RMC** – **LAMBERT** et **LESTABLE MOLISSON** pour un montant total de 136.371,79 € H.T

2021.10.12/52 : Contrat de prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2021 avec la société **A2i**. Le montant des honoraires s'élève à la somme de 9.109,50 € H.T.

M. **GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Finances**
 - **Image Club du Véron – Subvention exceptionnelle**

Intervenant : Hugues PELOYES

Il est soumis au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association Image Club du Véron.

Suite à leur déménagement sur la Commune de **BEAUMONT-EN-VERON**, leurs nouveaux locaux étant d'une surface inférieure à ceux qu'ils occupaient auparavant, ils ont dû investir dans de nouvelles étagères. A cet effet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**
 - **Les Pelouses de Bertignolles – Désignation Notaire**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Le Bureau du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine a approuvé la démarche de donation de deux parcelles cadastrées B 10 pour 0,05 ha et B 11 pour environ 15,2826 ha. Celles-ci dénommées « Les Pelouses de Bertignolles » sont situées sur le territoire de la commune de Savigny en Véron.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la donation des parcelles dites « Les Pelouses de Bertignolles » en faveur du CEN de Lorraine avec obligation du respect des conditions suivantes :
 - ✓ Maintien de l'activité d'aéromodélisme au bénéfice des Ailes Rabelaisiennes
 - ✓ Maintien et mise en place de pâturage
 - ✓ Maintien des liens entre le CEN Centre Val de Loire et la commune d'Avoine.
- Participer financièrement à hauteur de 50% des frais de bornage afférent.
- Charger Maître Aurore HONDET, Notaire à Chinon, d'établir l'acte.

Mme Allison LOIRAT ne souhaite pas prendre part au vote.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 1

Arrivée de Mme LABEYRIE à 20H06 pour l'examen du projet de délibération n°2021.10.20/03

- **Travaux**
 - **Avant-projet du Quartier des Rouères**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Rouères, le Conseil Municipal, lors de la réunion de travail du 27/09/2021, a émis un avis favorable à l'Avant-projet.

A cet effet, il est soumis au Conseil le dossier d'Avant-Projet dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 1.742.690,00 € H.T.

Approbation à l'unanimité

Il est précisé qu'il s'agit de traiter des eaux pluviales sur une surface plus importante et de végétaliser le quartier en collaboration avec Val Touraine Habitat.

Lors de la réunion publique avec les habitants, une seule remarque a été apportée sur la vitesse excessive avenue des Rouères.

M. le Maire précise que pour ce projet, une demande de financement sera faite.

- **Projet Programme voirie 2021**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Suite à l'avis favorable de la Commission voirie du 21/09/2021, il est soumis au Conseil le dossier « projet » relatif au programme voirie 2021.

L'estimation des travaux s'élève à la somme totale de 381 143,25 € H.T détaillée comme suit :

- 1) Rue du Chemin de Fer : 94.781,50 € H.T
- 2) Mise en sécurité RD 749 : 216.559,75 € H.T
- 3) Parking rue de l'Ardoise : 69.802,00 € H.T

Approbation à l'unanimité

- 1) Pour la rue du Chemin de Fer, une réunion publique a été également réalisée avec les riverains. Cette rue sera mise en zone bleue. Un macaron sera distribué aux riverains.
- 2) Pour la RD 749, la couche de roulement sera financée par le Département. La place de l'église et la rue des Roches seront en priorité à droite.
Mme DEPAIX demande si une voie partagée est prévue sur la rue Marcel Vignaud ?
M. LALOUETTE lui fait part qu'avec le passage des convois exceptionnels, il n'est pas possible d'envisager une voie partagée sur cette rue.
- 3) Pour le parking rue de l'Ardoise, il est envisagé 9 places de parking en zone bleue dont 1 place de livraison et une requalification des espaces verts.

- **Personnel**

- **Intervenant : Didier GODOY**

- **Création d'un poste au service technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi et Compétences (PEC)**

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste au service technique à compter du 1^{er} novembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Ce contrat d'accompagnement dans l'emploi s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois pour une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine, pour une rémunération sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Approbation à l'unanimité

- **Tableau des effectifs au 21/10/2021**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 21 octobre 2021 afin de procéder :

- à un avancement de grade,
- à la suppression de postes :
 - ✓ D'agent de maîtrise principal (pour mémoire, un poste d'adjoint technique a été créé par délibération le 12 avril 2021 à temps non complet, 30/35^{ème}),
 - ✓ D'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : suite à un renouvellement d'une disponibilité pour convenance personnelle et à la réorganisation du service restauration scolaire et entretien des locaux,
- au recrutement d'un agent au grade d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème}) suite à un départ en retraite d'un agent ayant le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}).

Approbation à l'unanimité

- **Modification de l'organigramme**

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'organigramme du personnel :

- De manière générale, en ajoutant sur tous les services qu'en l'absence de la Direction Générale des Services (DGS), la Direction Générale des Services Adjointe (DGSA) est responsable de tous les services.
- Suite au départ du Directeur de la restauration scolaire/écoles/entretien des locaux, de scinder le service en deux :
 - Restauration scolaire qui comprend la cuisine et le service des repas,

- Ecoles/entretien des bâtiments qui comprend l'équipe d'ATSEM ainsi que les agents assurant l'entretien des locaux,
- Le Directeur de la restauration scolaire est responsable de l'ensemble des agents pendant la pause méridienne en coordination avec la DGSA,
- Le service écoles/ entretiens des locaux est dirigé par la DGSA.

Approbation à l'unanimité

- **Mise à disposition d'un agent du service culturel et évènementiel auprès de la Commune de Beaumont-en-Véron**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association qui organisait le Festimontois a arrêté son activité en septembre dernier. La Commune de Beaumont-en-Véron souhaitant pérenniser cet évènement sollicite la Commune d'Avoine pour l'aider à la programmation artistique du Festimontois.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Commune d'Avoine d'établir une convention de mise à disposition qui définit les modalités d'interventions et de refacturation de cette mission à la Commune de Beaumont-en-Véron.

Approbation à l'unanimité

- **Sports**

- **Politique Sportive**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

M. LALOUETTE présente les orientations de la politique sportive municipale.

« La ville d'Avoine souhaite présenter à l'ensemble des acteurs du sport un fil rouge qui va permettre la mise en place d'actions durant toute la durée du prochain mandat, afin de développer la pratique sportive.

L'enjeu qui s'impose à nous au travers de cette politique dépasse largement le périmètre de la ville d'Avoine. Il doit servir à impulser une dynamique à l'ensemble du bassin de vie, en fixant les objectifs et les moyens qui régiront le sport pour les années à venir.

Notre politique sportive est construite autour de 5 axes :

1) Une nouvelle dynamique entre la ville et les associations

Dans un esprit de construction collective et participative, l'organisation proposée doit permettre de croiser les orientations de la Ville et les projets des acteurs.

2) Le développement de la pratique du sport pour tous et du haut niveau

La Ville d'Avoine a pour ambition de mettre à la disposition de tous une offre d'activités physiques adaptées et variées. Cette offre doit permettre l'accès au plus grand nombre de façon adaptée selon les besoins, les aptitudes, les possibilités et les motivations de chacun. Permettre l'activité physique et sportive à tout âge, pour tout milieu social ainsi que pour tout état de santé.

Le sport pour tous constitue donc un enjeu important pour la ville d'Avoine, c'est pourquoi nous souhaitons proposer à la population cette diversité sportive. La ville soutient également le sport « compétition » qui représente un autre volet de la pratique sportive.

3) Des équipements sportifs performants

Favoriser l'accès à des équipements sportifs de qualité sur le territoire de la Ville et créer des espaces dédiés à la pratique en libre accès.

La ville poursuit une politique ambitieuse d'investissement en faveur des équipements sportifs et participe à la découverte de nouveaux équipements suite à l'émergence de nouvelles pratiques sportives

4) L'aide au développement des associations

Les associations contribuent à tisser un lien social. Grâce à leur implication, elles parviennent à mettre en œuvre diverses animations. La Ville d'Avoine a la volonté d'accompagner les associations afin de leur permettre d'optimiser leurs prestations et l'animation sportive. Pour ce faire :

- ✓ Maintien un niveau de subventionnement adapté aux exigences des disciplines et de la structure.
- ✓ Accompagnement par le prêt de matériel durant les manifestations sportives
- ✓ Promotion des associations au niveau local à travers la communication de la ville
- ✓ Mise en valeur associations avec l'organisation du Trophée des Sports et du Forum des Associations

5) L'animation et l'éducation

La Ville d'Avoine, les associations sportives, les établissements scolaires et l'ensemble des acteurs du monde sportif sur le territoire sont des acteurs de l'éducation et doivent transmettre à travers leurs actions des savoirs, des savoirs-être et des savoir-faire.

Un des objectifs de la Ville, est de faciliter dans la mesure du possible l'accès aux installations sportives à tous les établissements scolaires.

L'intervention de personnels qualifiés permet à double titre l'apprentissage d'un certain nombre de disciplines sportives mais aussi d'accompagner l'équipe enseignante en charge des enfants.

Faire de la formation des jeunes, une priorité au sein des associations sportives, et ce grâce à un encadrement diplômé et compétent. »

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les orientations de la politique sportive exposées ci-dessus et déclinées plus précisément dans le document ci-annexé.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et événementiel**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

- **Saison Culturelle 2021/2022 - Contrats**

Mme BERTAULT soumet au Conseil Municipal les contrats suivants :

- DECOR DE L'ENVERS pour la prestation de «AURORE DE SAINT BAUDEL » du 19 Novembre 2021 à 19h30 à la salle Mansart pour un montant de 1.619,21 € TTC
- ZOUAVE pour la prestation de « NOE PRESZOW » du 19 Novembre 2021 à 20h30 à l'Espace Culturel pour un montant de 4.220,00€ TTC

- LE MUR DU SONGE SARL pour la prestation de « CLIO » du 4 Février 2022 à 20h30 à l'Espace Culturel pour un montant de 1.899,00 € TTC
- SARL ARSENAL PRODUCTIONS pour la prestation de « BLANKASS » du 30 Avril 2021 à l'Espace Culturel pour un montant de 5.802,50 € TTC

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces contrats

○ **Convention d'accueil en résidence – La Générale des Mômes**

Il est soumis au Conseil une convention d'accueil en résidence.

Deux compagnies pourront ainsi être accueillies dont une sera orientée dans le champ de la musique. La Mairie d'Avoine mettra à disposition à titre gracieux l'Espace Culturel, sur deux périodes préalablement définies entre les parties.

Elle prendra en charge les frais de repas afférents. Un forfait sera versé à La Générale des Mômes qui sera en charge de l'organisation de ces derniers.

La Générale des Mômes sera l'interlocuteur privilégié de la compagnie retenue conjointement. Elle mettra à disposition ses locaux pour les besoins éventuels de création.

Approbation à l'unanimité

○ **FACT 2022 – Demande de subvention**

Dans le cadre du dispositif « Projets Artistiques et Culturels de Territoire 2022 » instauré par la Région Centre Val de Loire, il est rappelé au Conseil que :

La Mairie d'Avoine est porteur de cette opération en partenariat avec les structures suivantes :

- La Compagnie du Petit Monde
- L'Association des Fêtes de Beaumont en Véron « Festimontois »
- La Mairie de Bourgueil
- Le remplacement de l'Association Loire en Fête, par la Mairie de Chouzé sur Loire
- Et l'intégration de l'Association des 50ièmes Rugissants de Beaumont en Véron.

Au titre de la présentation de ces projets culturels de territoire, il est proposé de déposer une demande de subvention d'un montant de 45 000 € pour un budget éligible plafonné à 90 000 € auprès de la Région Centre Val de Loire.

Approbation à l'unanimité

○ **Festivités de Noël – Contrat**

Mme BERTAULT soumet au Conseil Municipal le contrat de l'Association PRODUCTIONS HIRSUTES pour la prestation de «YELLOW SUN MACHINE » du 16 Décembre 2021 à l'Espace Culturel pour un montant de 2.290,41 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

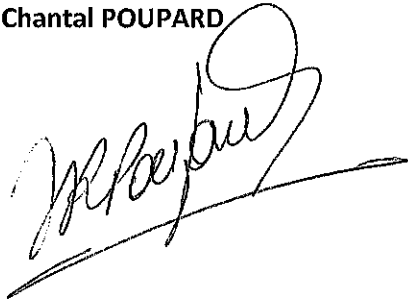
M. le Maire fait part au Conseil des remerciements qui ont été adressées :

- M. le Maire de Saint Nicolas de Bourgueil pour le don qui leur a été fait suite aux dégâts occasionnés par la tornade du 19 Juin 2021.
- L'association Véron triathlon pour le soutien et l'accompagnement dans les différents projets.
- Le festival Dutilleux pour le prêt de panneaux.

Mme BERTAULT informe le Conseil Municipal du déroulement de la cérémonie du 11 Novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Chantal POUPARD



Le Maire,
Didier GODOY

